

l'homme moyen. Depuis des mois, le Canada est dirigé par le plus faible gouvernement depuis la Confédération.

Il y a encore beaucoup de propos dans le même sens, mais je désire me borner à la question à l'étude, et ne citerai donc rien de plus. Les initiatives du gouvernement justifient cet article. En premier lieu, le parti d'en face a présenté un modèle de drapeau comprenant trois feuilles sur champ blanc. A la longue, on l'a renvoyé aux oubliettes, parce qu'il ne ralliait pas les suffrages de l'un des plus importants partis secondaires. Ce modèle de drapeau devait supplanter tous les autres. L'honorable député de Leeds (M. Matheson) qui, sauf erreur, a contribué à sa création, s'est levé pour nous faire l'éloge de ce merveilleux modèle. Maintenant, il est tout aussi convaincu que le modèle comportant un champ blanc, des bandes rouges et la feuille d'érable au centre est le modèle qui comblera tous les désirs. Il me semble donc évident que le gouvernement est incapable de présenter un nouveau modèle de drapeau représentant la nation canadienne.

Effectivement, les partisans du gouvernement et particulièrement les membres du cabinet, qui siègent au premier rang, n'ont jamais donné de raison satisfaisante pour l'adoption d'un nouveau drapeau. A cet égard, le *Telegram* de Toronto disait:

Il ne faut pas rejeter le pavillon rouge du Canada sans le consentement du peuple. La voix du peuple ne peut se faire entendre sur cette question qu'au moyen d'un plébiscite national. C'est une question de cœur...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député. J'aurais peut-être dû porter ceci à l'attention d'un ou deux préopinants. L'honorable député comprendra que ceci ne comporte rien de personnel, mais il est de mon devoir d'attirer l'attention de la Chambre sur le commentaire 157, paragraphe (6) de la quatrième édition de Beachesne. Je devrais peut-être en donner lecture:

Le 17 mars 1933, un député qui citait un journal au cours du débat a été rappelé à l'ordre par l'Orateur suppléant qui a déclaré: «Le Règlement indique expressément qu'il est absolument irrégulier de citer un extrait d'un journal, d'un auteur ou d'un livre qui, directement ou indirectement, critique un débat en cours à la Chambre, parce que les députés doivent indiquer leur opinion et non celle d'un autre... Les députés peuvent citer un article ou un livre, où sont exposés des faits, mais les commentaires sur les délibérations de la Chambre, formulés en vue d'influencer l'opinion dans un sens ou dans l'autre, sont contraires au Règlement.»—Déb. C. des C., 1932-1933, vol. III, p. 3078.

En raison de ce commentaire et de plusieurs autres qui pourraient facilement être cités, je conclus qu'il est irrégulier de citer des éditoriaux ou des articles qui tendraient à influencer un débat d'une façon ou d'une autre.

Les honorables députés sont invités à faire connaître leur avis.

M. Muir (Lisgar): Je vous remercie beaucoup monsieur l'Orateur. Il ne restait qu'une ligne ou deux.

Voici le fond de la question. Le sujet est beaucoup trop important pour qu'on le règle par un compromis du Parlement. Il aurait pu être logique que le Parlement règle la question, s'il y avait eu possibilité de compromis, mais notre Chambre a montré qu'elle n'est pas disposée à consentir à un compromis pour régler cette affaire. On ne peut arriver à aucun compromis parce que le gouvernement refuse toute concession. Accepter un compromis, c'est faire la moitié du chemin ou s'entendre en renonçant à certaines prétentions. Mais rien n'indique que le gouvernement était disposé à céder ne serait-ce que partiellement, eu égard à l'attitude de l'opposition officielle, afin d'aboutir à un compromis dans cette affaire. Je veux parler de la situation à la Chambre et au sein du comité; le gouvernement n'était pas disposé à composer. En revanche, je n'ai pas entendu un seul partisan de notre superbe drapeau actuel qui n'ait été prêt à accepter certains compromis. Le seul moyen de trouver un terrain d'entente, c'est d'obtenir la collaboration des deux côtés de la Chambre, mais si quelqu'un refuse de bouger il est impossible de se rencontrer à mi-chemin. Telle est, monsieur l'Orateur, la situation dans notre Parlement.

Le comité a examiné le drapeau. Il était sous la présidence du député d'Humber-St-George (M. Batten), pour qui tous les honorables représentants éprouvent un grand respect, ce en quoi je partage leur sentiment. J'aimerais pouvoir en dire autant de quelques-uns de ses collègues au sein du comité, mais je ne le puis malheureusement pas. Je ne saurais le faire parce que le rapport du comité montre que les ministériels qui y siégeaient n'ont fait aucun effort pour arriver à un compromis, pour trouver un terrain d'entente avec les représentants de l'opposition officielle. Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, que d'après les dernières élections, l'opposition officielle représente deux millions et demi de Canadiens. Allons-nous refuser à deux millions et demi de Canadiens de faire connaître leur point de vue sur le futur drapeau? Je laisse à chaque député le soin d'y réfléchir.

Évidemment, le comité a échoué pour plusieurs raisons. Je crois que l'une de ces raisons, c'est qu'il a été constitué trop tard, une fois que les positions s'étaient durcies à la Chambre. Nous avons demandé un comité